

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 février 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : P. CALDERON, JL GLEYZE, C. LUQUEDEY, D. COURREGELONGUE, M. LE COZE, J. VANBRABANT, C. MOQUEL, Y. MAUNOIR, G. BERNARD, Y. KONSCHELLE.

Absents excusés : M. BIROT, C. FAGET, F. RIVIERE., P. LUMMAUX, J.M MATHA.

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

En préambule Didier COURREGELONGUE demande que l'on complète le compte rendu du 19 décembre 2018, sur la partie questionnaire voirie.

Tarifs repas soirée concert du 18 mai 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 18 mai 2019 se déroulera une soirée concert et repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

➤ Tickets repas : 20.00 €

➤ Tarifs repas enfants : 10€

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Projet de vente du local cadastré AB 430 rue des Résineux :

Pascal CALDERON indique que suite à la réunion du 30 janvier 2019, une estimation du bâtiment actuellement loué par l'entreprise MESIMA a été réalisée par GIRONDE RESSOURCES, la base de référence indiquée dans l'estimation de Gironde Ressources et la vente du local appartenant à Monsieur LEGLISE (Chemin des Résineux) qui a été vendu en 2017.

Trois entreprises ont été reçues : ETS FALIERES NUTRITION, CAP SUD AMBULANCES et M. BOYER qui possède un garage automobile à Bordeaux et qui souhaiterait faire dans les locaux rue des Résineux du stockage de véhicules anciens.

CAP SUD AMBULANCES ne souhaite pas donner suite à une proposition d'acquisition de ce bâtiment.

Morgane LE COZE demande à Jean-Luc GLEYZE de rappeler le cadre communautaire, notamment en matière d'aménagement sur les différentes zones du PLUI.

Jean-Luc GLEYZE indique que pour l'instant personne n'est en mesure de savoir quels sont les éléments qui devront être restitués, aujourd'hui, le bâtiment est toujours propriété de la commune.

Un courrier devra être expédié à Aquitaine Electrique et Régis LABAT pour les informer de la proposition de vente de ce local.

Claude MOQUEL demande si l'on est obligé d'appliquer le prix fixé par les domaines, car elle dit que quelques fois on a des surprises.

Christine LUQUEDEY dit qu'il faudra donner priorité aux entreprises Capsylvaines pour un éventuel développement économique.

Après échange, le Conseil Municipal décide :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2019, il avait été évoqué la vente du bâtiment communal sis Rue des Résineux cadastré AB 430 parcelle de 3000m2.

Monsieur le Maire indique que les services de Gironde Ressources ont procédé à l'évaluation de ce bâtiment, plusieurs personnes ont souhaité visiter ce bâtiment, aucune offre n'a été proposée pour l'instant. Aux vues des résultat de l'estimation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la vente de ce bâtiment.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De procéder à la cession du bâtiment sis rue des résineux cadastré AB430 d'une superficie de 3000M2 dont 760m2 de bâtiment.

D'étudier toutes les propositions faites par les éventuels acquéreurs.

Que l'acte relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître LAGUE, Notaire à Captieux,
Consent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout compromis de vente et l'acte authentique de vente,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Demande de subvention croix rouge – Sud Gironde :

Christine LUQUEDEY demande si lorsque la Croix Rouge intervient pour les différentes manifestations leur prestations sont payantes.

Didier COURREGELONGUE dit qu'il faudrait que la demande de subvention arrive au moment où l'on vote les subventions.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la part du Président de la Croix Rouge de l'unité Locale du Sud Gironde, qui fait part de l'importance de la présence de cette association sur le territoire et qui rappelle les demandes de plus en plus nombreuses qu'il est parfois difficile de satisfaire par manque de moyen.

Considérant que la Croix Rouge se mobilise pour apporter son soutien aux populations en difficulté sur le Sud Gironde,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

De ne pas donner suite à cette demande de subvention.

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 00

contre : 10

Abstention : 00

Tarifs concert de SHEILA le 12 octobre 2019 à Bazas :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un partenariat a été conclu avec l'association « les voisins du Bey » pour l'achat de places de concert de SHEILA qui aura lieu le 12 octobre 2019 à 20h30 au hall polyvalent de Bazas.

La commission animation a décidé de promouvoir cet événement en proposant aux Capsylvains de mettre à leur disposition un bus et un tarif préférentiel. Les 50 premiers inscrits pourront bénéficier de ces avantages, les places seront en vente à compter du 11 mars 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant des places de concert à 20 € pour les Capsylvains titulaires d'un pass culture.

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision

Pour : 10

contre : 00

Abstention : 00

Programmation Culturelle 2019-2020 :

Pascal CALDERON rappelle la question posée lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 sur l'organisation de la programmation culturelle 2019-2020, la commission animations doit elle engager une programmation culturelle de septembre 2019 à juin 2020 comme d'habitude ou programmer les concerts et animations de septembre 2019 à mars 2020, date des élections municipales ?

Jacqueline VANBRABANT dit qu'il ne faut pas priver la population des spectacles.

Yohann MAUNOIR dit que l'équipe municipale aura le temps de s'installer sans se préoccuper de la programmation culturelle.

Pour : 09

contre : 00

Abstention : 01

Questions diverses

Projet de bail emphytéotique – site MARAHANS :

Monsieur le Maire indique que le projet de bail transmis à l'ensemble du Conseil Municipal n'a pas été validé, une réunion aura lieu avec Maître SIMON du Cabinet de Maître CHAPON, le 12 mars 2019 pour faire un premier point sur ce projet de bail, puis dans un second temps, une réunion aura lieu avec les porteuses de projet.

Claude MOQUEL dit que nous n'avions jamais évoqué la durée de 40 ans pour le bail.

Jean-Luc GLEYZE dit que 20 ou 25 ans c'est trop juste pour les porteuses de projets qui ont sollicité un emprunt, il dit qu'il faut faire en sorte de les aider à construire quelque chose raisonnablement.

L'idée est que les porteuses de projet et la commune de Captieux soient conseillés juridiquement par le cabinet de Maître CHAPON.

Georges BERNARD indique qu'il a lu dans le projet de bail que le contrat de bail pourrait être revu si le loyer n'était pas payé pendant deux ans.

Demande de subvention lycée Anatole de Monzie :

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal du 30 janvier 2019, des renseignements supplémentaires ont été demandés au Lycée, les subventions versées par les communes sont-elles directement encaissées par les élèves des communes concernées.

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il se permet de faire une remarque, en début d'année scolaire, les équipes pédagogiques présentent la programmation culturelle de l'année, donc il ne comprend pas pourquoi les communes sont sollicitées pour participer au financement de voyage.

Morgane LE COZE dit que l'on peut décider que ce n'est pas la compétence de la commune.

Jean-Luc GLEYZE dit que le Département alloue une dotation annuelle qui doit permettre de gérer les animations.

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il s'interroge sur la démarche, il posera la question lors d'un prochain conseil d'administration.

Projet installation panneaux photovoltaïques – propriété de M. TROUILLOT :

Pascal CALDERON dit qu'il a reçu M. RACHID de la société NEOEN, Chef de projet, qui a proposé un projet d'accompagnement avec la commune :

Ci-dessous, quelques exemples d'accompagnement proposés par la société :

- Sponsoring
- Mise à la disposition de 2 véhicules électriques utilitaires (services techniques)
- Aménagement d'un sentier pédagogique
- Installation d'une toiture photovoltaïque sur des bâtiments communaux
- Plantation d'arbres sur un espace communal délaissé à l'entrée du village.
- Nettoyage des modules réalisé par une société locale
- Construction de haies paysagères en face de la centrale
- Emploi d'un berger local

Jean-Luc GLEYZE dit que ce matin en réunion avec le SDIS, le Sous-Préfet était présent, lors de la présentation du bilan des feux de forêt, il a précisé que les autorisations pour la construction de centrale panneaux photovoltaïques seraient délivrées sous réserve.

Morgane LE COZE dit qu'à l'échelle de la CDC du Bazadais, il y aura une réglementation concernant l'installation des centrales photovoltaïques.

Jean-Luc GLEYZE précise que le Conseil Municipal a donné un avis, et indique que c'est le Préfet qui donnera l'autorisation.

Analyse financière réalisée par Gironde Ressources :

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il a pris connaissance des documents transmis par Gironde Ressources, il demande que la comptabilité, la paye, l'état civil soient plus détaillés, il faudrait rajouter les marchés publics dans le pot commun.

Ces éléments seront transmis à Gironde Ressources.

Repas des ainés :

Christine LUQUEDEY indique que le repas des ainés aura lieu le 31 mars 2019, le service sera fait comme d'habitude par les élus, les invitations seront distribuées par les membres du Conseil des Sages.

Christine LUQUEDEY précise que quatre traiteurs ont été sollicités, le relais du Bazadais a été retenu.

Atelier informatique :

Christine LUQUEDEY indique que Inès BADIS a été recrutée pour enseigner les cours d'informatiques, 42 personnes participent, il y a une forte demande sur le territoire.

Une réunion est prévue début mars avec les participants afin de savoir si certains points sont à améliorer.

Commission voirie :

Didier COURREGELONGUE indique que des gros travaux de voirie seront réalisés en 2019, goudronnage de la piste qui va aux cultures par la CDC du Bazadais qui dispose d'un budget de 250 000.00 € pour la voirie communautaire.

Didier COURREGELONGUE précise que des travaux de fauchage auront lieu deux fois par an (réalisés par la CDC du Bazadais), ainsi que des travaux de fauchage sur les chemins de randonnées.

Jean-Luc GLEYZE dit que plusieurs réunions ont été organisées pour la mise à jour des chemins de randonnées, le travail qui a été fait jusqu'à maintenant a été réalisé avec la CDC du Bazadais.

Didier COURREGELONGUE indique que des chemins de randonnées ont été supprimés.

Jean-Luc GLEYZE dit que rien n'est actuellement validé donc les chemins n'ont pas été supprimés.

Jean-Luc GLEYZE propose que Christophe AUDOIN vienne en réunion de Conseil Municipal pour donner des précisions.

Objectif nage :

Prévoir l'hébergement des maitres-nageurs car nous ne disposons plus du site de Marahans.

Jean-Luc GLEYZE propose de voir avec les porteuses de projet de Marahans, pour connaître leurs tarifs pour 15 jours en juillet.

Séance levée à 21h00